

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 15.07.2021

Révision: 15.07.2021

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit REDOCOL Osterpur****· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

- **Catégorie du produit** PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**· Producteur/fournisseur :**

Ostermann France SAS
2, rue de l'Atelier
FR-38160 SaintMarcellin
France
Tél: + 33 (0) 4 76 36 57 60
Fax: + 33 (0) 4 76 36 57 61
vente.fr@ostermann.eu

Ostermann BeLux NV
I.Z. Begijnenmeers 44
BE-1770 Liedekerke
Belgique
Tel: +32 (0) 53 68 17 51
Fax: +32 (0) 53 64 82 64
vente.be@ostermann.eu

Mise sur le marché en la Suisse par:

Ostermann Schweiz AG
Breitenstraße 16B
CH-8500 Frauenfeld
Schweiz
Tel.: +41 (0) 52 304 33 00
Fax: +41 (0) 52 304 33 09
verkauf.ch@ostermann.eu

· Service chargé des renseignements :

Service après-vente:
Téléphone : +49 (0) 2871 / 2550-0

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Gift-Informationszentrum Nord, Göttingen
Poison Information Center, Göttingen
Tel.: +49 (0)551 19240
(seulement en allemand et anglais)

En la Suisse:

Tox Info Suisse, Zurich
Téléphone: 145
Freiestrasse 16
CH-8032 Zurich
info@toxinfo.ch

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2021

Révision: 15.07.2021

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit REDOCOL Osterpur

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
- Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
4,4'-diisocyanate de diphenylméthane
diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues
2,4'-diisocyanate de diphenylméthane
- **Mentions de danger**
H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
- **Conseils de prudence**
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2021

Révision: 15.07.2021

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit REDOCOL Osterpur

(suite de la page 2)

P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Acheminer les contenus/contenants vers le point de collecte de déchets dangereux.

- **Indications complémentaires:**

Les emballages qui seront distribués au grand public doivent être munis, indépendamment de leur contenance, d'une indication de danger détectable au toucher selon EN ISO 11683.

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

- **Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**

- **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

2,4'-diisocyanate de diphenylméthane

- **Mentions de danger**

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

- **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Acheminer les contenus/contenants vers le point de collecte de déchets dangereux.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2021

Révision: 15.07.2021

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit REDOCOL Osterpur

· **vPvB:** Non applicable.

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description :**

Colle.

Mélange des substances nommées ci-après avec des produits secondaires pour lesquels un marquage n'est pas obligatoire.

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 101-68-8 EINECS: 202-966-0 Reg.nr.: 01-2119457014-47-X	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	10 - 25%
CAS: 9016-87-9 NLP: 500-079-6 Reg.nr.: 01-2119457024-46-X	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	10 - 25%
CAS: 5873-54-1 EINECS: 227-534-9 Reg.nr.: 01-2119480143-45-X	2,4'-diisocyanate de diphenylméthane ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	≥ 0,1 - < 1%

· **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Indications générales :**

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **après inhalation :**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2021

Révision: 15.07.2021

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit REDOCOL Osterpur

(suite de la page 4)

- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritations de la peau ou d'allergies consulter un médecin.
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :** Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
En cas de combustion incomplète formation de monoxyde de carbone est possible.
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Oxyde d'azote (NO_x)
Acide cyanhydrique (HCN)
Isocyanates
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Non nécessaire.
Veiller à une aération suffisante
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
Porter un vêtement personnel de protection
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2021

Révision: 15.07.2021

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit REDOCOL Osterpur

(suite de la page 5)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter le dégagement d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Stocker frais, sec et protégé du lumière.
 - **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
VME: valeur limite de moyenne d'exposition
VLE: valeur limite d'exposition professionnelle (court terme)

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

VME (France)	Valeur momentané: 0,2 mg/m ³ , 0,02 ppm Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ , 0,01 ppm AR, C2
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 0,052 mg/m ³ , 0,005 ppm

· DNEL

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Inhalatoire	DNEL (worker, short-term, local)	0,1 mg/m ³ (homme)
	DNEL (worker, long-term, local)	0,05 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consumer, short-term, local)	0,05 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consumer, long-term, local)	0,025 mg/m ³ (homme)

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Inhalatoire	DNEL (worker, short-term, local)	0,1 mg/m ³ (homme)
	DNEL (worker, long-term, local)	0,05 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consumer, short-term, local)	0,05 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consumer, long-term, local)	0,025 mg/m ³ (homme)

5873-54-1 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Oral	DNEL (consumer, short-term, systemic)	20 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (worker, short-term, systemic)	50 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consumer, short-term, systemic)	25 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (worker, short-term, local)	28,7 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (consumer, short-term, local)	17,2 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (worker, short-term, systemic)	0,1 mg/m ³ (homme)
	DNEL (worker, long-term, systemic)	0,05 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consumer, short-term, systemic)	0,05 mg/m ³ (homme)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2021

Révision: 15.07.2021

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit REDOCOL Osterpur

(suite de la page 6)

DNEL (consumer, long-term, systemic)	0,025 mg/m ³ (homme)
DNEL (worker, short-term, local)	0,1 mg/m ³ (homme)
DNEL (worker, long-term, local)	0,05 mg/m ³ (homme)
DNEL (consumer, short-term, local)	0,05 mg/m ³ (homme)
DNEL (consumer, long-term, local)	0,025 mg/m ³ (homme)

· **PNEC**

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

PNEC aqua (freshwater)	1 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	0,1 mg/L (.)
PNEC STP	1 mg/L (.)
PNEC soil	1 mg/kg soil dw (.)
PNEC aqua (intermittent releases)	10 mg/L (.)

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

PNEC aqua (freshwater)	1 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	0,1 mg/L (.)
PNEC STP	1 mg/L (.)
PNEC soil	1 mg/kg soil dw (.)

5873-54-1 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane

PNEC aqua (freshwater)	1 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	0,1 mg/L (.)
PNEC STP	1 mg/L (.)
PNEC soil	1 mg/kg soil dw (.)
PNEC aqua (intermittent releases)	10 mg/L (.)

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· **Protection respiratoire :**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre combiné A-P2

· **Protection des mains :**



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2021

Révision: 15.07.2021

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit REDOCOL Osterpur

(suite de la page 7)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques.

- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

- **Mesures de gestion des risques** Un flacon de rinçage pour les yeux est recommandé.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

· Couleur :	selon désignation produit
· Odeur :	caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	208 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	200 °C
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· SADT	
· pH	Non déterminé.
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique à 20 °C:	3520 mPas
· Solubilité	
· l'eau :	non ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,09 g/cm ³
· Caractéristiques des particules	Voir point 3.

- **9.2 Autres informations**

· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· VOC EU	0 %
· VOC Suisse	0 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2021

Révision: 15.07.2021

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit REDOCOL Osterpur

(suite de la page 8)

- **Informations concernant les classes de danger physique**
- **Substances et mélanges explosibles** néant
- **Gaz inflammables** néant
- **Aérosols** néant
- **Gaz comburants** néant
- **Gaz sous pression** néant
- **Liquides inflammables** néant
- **Matières solides inflammables** néant
- **Substances et mélanges autoréactifs** néant
- **Liquides pyrophoriques** néant
- **Matières solides pyrophoriques** néant
- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :**
Nocif par inhalation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Oral	LD50	> 7.616 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	> 9.400 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50	0,368 mg/l/4h (rat) (OECD 403) Poussière ou brume

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Oral	LDL0	> 2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 9.400 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50	0,49 mg/l/4h (rat) (OECD 403)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2021

Révision: 15.07.2021

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit REDOCOL Osterpur

(suite de la page 9)

5873-54-1 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Oral	LD50	> 2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 9.400 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50	0,49 mg/l/4h (rat) (OECD 403) Poussière ou brume

- **de la peau :**
Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux :**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation :**
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**

- **Toxicité par administration répétée**

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Inhalatoire	NOAEC (2y)	0,19 mg/m ³ (rat) (OECD 453) Poussière ou brume
-------------	------------	---

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Inhalatoire	NOAEC (2y)	0,2 mg/m ³ (rat) (OECD 453)
-------------	------------	--

5873-54-1 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Inhalatoire	NOAEC (2y)	0,19 mg/m ³ (rat)
-------------	------------	------------------------------

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Carc. 2

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

EC50 (statique)	> 1.000 mg/l/24h (Daphnia magna) (OECD 202)
EC50 (statique)	> 1.640 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
LC0 (statique)	> 3.000 mg/l/96h (Oryzias latipes)

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2021

Révision: 15.07.2021

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit REDOCOL Osterpur

(suite de la page 10)

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

EC50 (statique)	12.937 mg/l/24h (Daphnia magna) (OECD 202)
EC0	> 3.000 mg/l/96h (Oryzias latipes) (OECD 203)

5873-54-1 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane

EC50 (statique)	129,7 mg/l/24h (Daphnia magna) (OECD 202)
EC0	1.620 mg/l/72h (Desmodemus subspicatus) (OECD 201)
LC0	> 3.000 mg/l/96h (Oryzias latipes)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications** : Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT**: Non applicable.
 - **vPvB**: Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**

· Comportement dans des stations d'épuration :

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

EC50 (statique)	> 100 mg/l/3h (sch) (OECD 209)
-----------------	--------------------------------

- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** :
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

· Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** :
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

FR

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2021

Révision: 15.07.2021

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit REDOCOL Osterpur

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · DOT, ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · DOT, ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · DOT · Classe	néant Pas de produit dangereux
· ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · DOT, ADR/ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - **Directive 2012/18/UE**
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
 - **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII**
Observer les conditions restrictives de l'annexe XVII du règlement n° 1907/2006 n° 74 pour les Diisocyanates :
 1. Ne peuvent être utilisés comme substances telles quelles, comme constituant d'autres substances ou dans des mélanges pour usage(s) industriel(s) et professionnel(s) après le 24 août 2023, sauf si:
 - a) la concentration en diisocyanates, individuellement et en combinaison, est inférieure à 0,1 % en poids, ou
 - b) l'employeur ou le travailleur indépendant veille à ce que le(s) utilisateur(s) industriel(s) ou professionnel(s) ai(en)t suivi avec succès une formation sur l'utilisation sûre des diisocyanates avant l'utilisation de la ou des substances ou du ou des mélanges.
 2. Ne peuvent être mis sur le marché comme substances telles quelles, comme constituant d'autres substances ou dans des mélanges pour usage(s) industriel(s) et professionnel(s) après le 24 février 2022, sauf si:
 - a) la concentration en diisocyanates, individuellement et en combinaison, est inférieure à 0,1 % en poids, ou
 - b) le fournisseur veille à ce que le destinataire de la ou des substances ou du ou des mélanges reçoive les informations relatives aux exigences prévues au point 1 b), et à ce que la mention suivante soit placée sur l'emballage, d'une manière visuellement distincte des autres informations figurant sur l'étiquette: «À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle».

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2021

Révision: 15.07.2021

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit REDOCOL Osterpur

(suite de la page 12)

3. Aux fins de la présente entrée, on entend par «utilisateur(s) industriel(s) et professionnel(s)», tout travailleur salarié ou travailleur indépendant qui manipule des diisocyanates tels quels, comme constituant d'autres substances ou dans des mélanges pour usage(s) industriel(s) et professionnel(s), ou qui supervise ces tâches.

Conditions de limitation: 56a, 56b, 74

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre): peu polluant

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **Service établissant la fiche technique :**



Elaboration de la Fiche de données de sécurité:

DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,

Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

· **Numéro de la version précédente: 4**

(suite page 14)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 15.07.2021

Révision: 15.07.2021

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit REDOCOL Osterpur

(suite de la page 13)

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR